

Jacques Behar

YEHOUDA MORALI

On sait très peu de Jacques Bahar, ce journaliste qui, en août 1897, au lendemain du premier congrès de Bâle, écrit cette merveilleuse et prophétique parodie, publiée en mars 1898, il y a exactement cent vingt ans, dans le journal Le Siècle.

Il est né à Marseille, en 1858. Ami de Bernard Lazare, il se joint à la lutte en faveur de la révision du procès d'Alfred Dreyfus. Il écrit alors de nombreuses brochures, Étrennes à Dreyfus, Le Traître, etc. À l'occasion des élections, en 1898, il publie Le Crépuscule des juifs où il montre de manière tout à fait prophétique l'union de l'extrême droite et de la gauche vis-à-vis des Juifs français. La publication de L'État juif de Herzl en 1896, ne le laisse pas indifférent. Dans une brochure de plus de cent pages, Restons ! (1897), il réfute les arguments d'Herzl. Les Juifs doivent rester en Diaspora pour sauver le monde.

Ils ne peuvent émigrer, ils ne le doivent pas. Leur présence est nécessaire parmi les nations. Ils ont été dispersés pour leurs crimes. Qu'ils restent dispersés provisoirement pour le salut et dans le propre intérêt de ceux qui les ont accueillis ¹.

Mais, en août 1897, Jacques Bahar est invité au Congrès de Bâle pour y représenter les Juifs algériens. Il accepte et ces quelques journées l'enthousiasment. Le voici devenu, pour un moment, un sioniste fervent. Il rédige ce texte, L'Antigoyisme à Sion qui se déroule à Jérusalem cent ans plus tard, en 1997. Il est signé par son soi-disant petit-fils, Zabulon Ben-Bahar, correspondant de l'Algiers Colonial Times. Les Juifs sont retournés dans leur pays et l'ouvrent à de nombreux non-Juifs. Un chrétien, le comte d'Helieucin est accusé par un « antigoyiste » fanatique, Isaac Viermond, d'avoir soudoyé l'amiral Yacob di San-Torpedo, « ministre de la Marine palestinienne ». Le récit du procès est un prétexte, pour Bahar, pour rêver à un État idéal, la Palestine de demain, avec des institutions comme celle de la douane culturelle (ne sont admis dans le

pays que des immigrants d'un haut niveau intellectuel), la bibliothèque forcée tenant lieu de prison, etc. En même temps, il ridiculise Édouard Drumont dont le descendant « antigoyiste », Isaac Nathaniel Viermond, directeur du journal L'Antigoyiste, utilise les mêmes méthodes polémiques que son grand-père dans La Libre Parole.

Le texte est à la fois drôle et touchant. On y entend, au-delà de la polémique autour de l'Affaire, le véritable désir d'un retour en Israël. L'évocation du boulevard Herzl, de la place Nordau, des foules célébrant le centenaire du premier congrès sioniste, ne peut qu'émouvoir, en particulier si on réalise que le texte est écrit au plus fort de l'affaire Dreyfus et des torrents de haine qu'elle a suscités.

Herzl a connu le texte. Il l'a publié en allemand dans son journal Die Welt. Et on ne peut qu'être frappé par les ressemblances existantes entre L'Antigoyisme à Sion (1898) et Altneuland (1902). L'intrigue de base est la même. Viermond, l'antigoyiste, devient dans Altneuland, le Dr Geyer qui veut chasser de la Nouvelle Société les étrangers. Les inventions loufoques de Bahar deviennent chez Herzl un programme d'action détaillé.

Depuis sa parution dans le journal Le Siècle, en mars 1898, ce texte n'a jamais été réimprimé en français.



NOTE

1. Jacques Bahar, *Restons !*, Paris, 1897, p. 105-106.

L'antigoyisme à Sion

Mémoires du siècle prochain

Lettre du correspondant spécial de l'*Algiers Colonial Times*
Jérusalem, 28 août 1997

JACQUES BEHAR

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Ainsi que vous l'a annoncé mon câblogramme d'hier, c'est aujourd'hui qu'ont commencé, devant les grandes Assises Sanhédrites de Jérusalem, les débats de la cause célèbre qui émeut toute la Palestine.

Le sujet en est cependant fort simple. Il s'agit de poursuites exercées contre Isaac Nathaniel Viermond, rédacteur en chef du journal *L'Antigoyiste*, accusé d'avoir diffamé le directeur du *Comptoir des Reports et Constructions Hiérosolymites*, M. le comte d'Hélieucin ¹.

Ce publiciste qui ne manque pas d'un certain talent, surtout dans l'invective et l'invention, qui excelle dans l'art de travestir l'histoire à l'usage des illettrés, avait, dans une violente campagne de presse, accusé M. d'Hélieucin d'avoir corrompu à l'aide d'un *Cheuhhad*, mot hébreu qui signifie *pot-de-vin*, l'amiral Yahakob di San-Torpedo, descendant d'une vieille famille de juifs espagnols, et ministre de la marine palestinienne.

Alors qu'en nos pays, la masse du peuple se range généralement du côté des diffamateurs, la population hiérosolimyte est particulièrement hostile à Viermond et au parti restreint, mais très actif, des antigoyistes, et cela, pour des motifs profonds que ma lettre développe plus loin.

Afin de faire comprendre à vos lecteurs l'importance que l'on attache ici à cette affaire, je suis forcé de remonter aux origines mêmes de l'État juif palestinien.

L'ÉTAT SIONISTE

Lorsqu'il y a cent ans environ, les Juifs récupérèrent leur sol ancestral, ils y arrivèrent déjà pourvus d'une religion uniforme et d'une constitution et d'un code correspondants.

C'est le 6 du mois de Sivan, le premier jour de *Schabouoth*, anniversaire de la proclamation du Décalogue au Sinaï, que fut promulguée la nouvelle loi devant tout le peuple assemblé.

On lut, alors, l'article premier de la Constitution, qui est une sorte de *Déclaration des Devoirs de l'Homme*.

En effet, contrairement au dogme de la Révolution française, les néo-Juifs, partant du principe philosophique que l'homme a déjà tous les droits en naissant, n'ont voulu en proclamer aucun, pour être plus sûrs de n'en pas oublier. C'est même à la Déclaration des Droits de l'Homme qu'ils imputaient la décadence de la France, parce que l'on n'avait bientôt plus vu, dans ce pays, que des hommes parlant toujours de leurs droits et jamais de leurs devoirs.

La conséquence de cette doctrine fut de transformer, en Palestine, l'esprit même des luttes politiques. Au lieu de se réclamer réciproquement des droits, les citoyens s'imposaient mutuellement des devoirs, chacun prétendant en accomplir plus que son adversaire.

Il faut ajouter à cela la proclamation du dogme unique de l'égalité entre tous les hommes, dont le symbole (deux triangles égaux accouplés, formant étoile à six pointes) figure sur les armes palestiniennes.

Il ne faut donc plus s'étonner que les Juifs aient aboli toute distinction de race, de religion et de croyance chez eux. Les étrangers de toute origine avaient exactement les mêmes droits civils et politiques que les nationaux. Les droits civils étaient conférés même à la population flottante. Quant aux droits politiques : il suffisait, pour les acquérir, d'obtenir le certificat de connaissance parfaite des lois et de signer la profession de foi égalitaire. La plupart des fonctions étant gratuites, et toutes électives, l'étranger élu pouvait donc se sacrifier à être fonctionnaire.

Telle fut l'œuvre des encyclopédistes sionistes de la fin du XIX^e siècle.

Il en résulta une immigration énorme d'étrangers de tous pays. À l'opposé de ce qui se produit ailleurs, la Palestine n'en reçut pas le rebut mais l'élite. En effet, la lie des peuples, qui ne sait que réclamer des droits, n'osait pas se risquer dans un pays où il n'est question que de devoirs, alors que les esprits élevés, avides de sacrifices, venaient y trouver un large champ pratique à leurs besoins d'expansion humanitaire.

Ils y avaient aussi, il faut le dire, un intérêt matériel considérable.

UNE NATION D'INTELLECTUELS

En Palestine, l'illettré est inconnu. Les frontières sont gardées par des douaniers scientifiques, et quiconque n'a pas un degré déterminé d'instruction est impitoyablement banni du royaume de D., qui, comme on le sait, est souverain temporel du pays ².

Cette instruction si répandue fait que le moindre ouvrage de science, de littérature et de philosophie d'une valeur quelconque, atteint facilement, en un mois, deux ou trois cents éditions. Il n'est pas d'ouvrier, même parmi les mineurs du Liban, qui n'ait sa bibliothèque copieusement garnie. Étant donné, en outre, que chaque citoyen travaille, point n'est besoin de s'épuiser pour vivre à son aise (les ouvriers d'usines ont la journée de sept heures) et l'on s'adonne à l'étude ou à l'éducation des enfants le reste du temps.

L'instruction y est entièrement gratuite et libre à tous les degrés. Il n'existe aucun programme d'État. Il n'y a ni lycée, ni collège. Chaque professeur ne peut avoir que cinq élèves auxquels il se consacre entièrement. Il en résulte une concurrence inouïe dans le domaine pédagogique. L'éducation des enfants est, en somme, la vraie préoccupation nationale. Les écoles pullulent ; on peut dire qu'il y en a aujourd'hui, autant à Jérusalem, qu'il y avait de marchands de vins dans le Paris du siècle dernier.

On s'explique aisément l'intérêt considérable des étrangers de valeur à se fixer ici et le prix qu'à son tour, la Palestine attache à cet apport. C'est ainsi qu'au demeurant, en matière politique, les étrangers représentent l'élément pondérateur, puisqu'ils ne partagent pas les passions de la majorité nationale.

Ces étrangers, chrétiens ou musulmans, fraternisent absolument avec les indigènes. Ils respectent le Sabbath, contractent même des unions mixtes, adoptent les mœurs du pays, en un mot s'assimilent au point de faire circoncrire les enfants issus de ces mariages intersanguins.

L'ANTIGOYISME – ORIGINE DE VIERMOND

C'est dans cette situation des étrangers que surgit, un jour, un homme, inconnu jusque-là, appelé Isaac-Nathaniel Viermond, le héros du jour, qui acquit bientôt une célébrité d'aloï douteux, par la publication d'un pamphlet, intitulé : *La Judée engoyisée*.

Dans cet ouvrage plein d'injures à l'adresse des nombreux chrétiens établis en Palestine, il les accusait de tous les méfaits imaginables, il incitait ses concitoyens à les expulser et, au besoin, à les décimer. Depuis, grâce à son énergie et à sa fertilité inventive, il avait pu tenir tête à toutes les réfutations et avait même réussi à s'entourer d'un parti de fanatiques peu nombreux, mais extrêmement remuants, recruté parmi ceux que l'on appelle « *les retours de ban* ».

On sait qu'en Judée, il est une série de délits que l'on frappe, non pas de prison – il n'y en a pas –, mais de bannissement à temps.

D'aucuns rentrent repentis. Mais d'autres, ayant contracté au dehors des mœurs incompatibles avec les coutumes nationales, demeurent, malgré leur retour, à l'état de dénationalisés à l'intérieur. Et, pour masquer leurs tares, ils revendiquent toujours des principes plus élevés que les plus vertueux du pays, sans, d'ailleurs, en pratiquer aucun. Aussi, tandis que le pays apprécie la prospérité due aux étrangers, eux accusent toute la nation d'être antipatriotique et se réclament d'un nationalisme exclusif et farouche.

Viermond, leur chef, est de nationalité juive. Il est né à Hébron, dans le département de la Mer-Morte-Occidentale. Mais son père était un chrétien immigré, d'origine française, échoué ici après mille tribulations. De son vrai nom, il s'appelait non pas Viermond, mais Dreimond. Il était le fils d'un nommé Édouard Dreimond, qui, d'après ce que racontent les journaux, a dû être quelque chose comme un démagogue français du siècle dernier, à l'époque où l'ancienne France était antisémite. Cet Édouard Dreimond, de vieille origine juive lui-même, avait francisé son nom en Drumont, mais l'étymologie en était allemande ; *Drei-Mond*, en français *trois-lunes* ³.

Ce Drumont mourut d'une façon tragique. Il avait réussi à ameuter les quarante millions de Français contre les 80 000 Juifs de France. Mais au moment où toute la nation en furie voulut les exterminer, elle ne trouva qu'environ un millier de Juifs et 79 000 antisémites honteux, chacun suppliant la foule d'égorger tous ses coreligionnaires excepté lui. La rage de la plèbe ainsi déçue, se retourna alors contre Drumont. On le découvrit par hasard, chez un juif que l'on allait assassiner.

Il y était venu pour mettre à exécution le projet ancien et favori, de demander ce que pouvait bien être ce fameux Talmud dont il s'était souvent surpris à parler dans ses propres articles. Les meurtriers négligeant le Juif, s'emparèrent de Dreimond. On l'amena sous le hangar d'un sculpteur voisin, pour l'étouffer sous de la terre glaise (!), douce toquade d'insurgés

avinés. Mais, dès qu'il fut introduit dans le local, apercevant la maquette en plâtre, d'une statue il s'écria : « Ah ! Morès ! C'est le châtimeut pour le retard apporté à ton apothéose ! » Puis, il s'évanouit. On l'égorgea sur le socle de son ami, dont on démolit le monument, ce qui en empêcha l'inauguration à jamais.

Le nom de Drumont devint un synonyme de supercherie au fanatisme et d'opprobre parmi les antisémites. Son fils, Léon Dreimond, dut quitter la France, mais les autres nations étant antisémites elles-mêmes, il fut repoussé partout avec colère et mépris. Réduit à l'état de *Chrétien errant*, il vint se réfugier chez les Juifs palestiniens. Il y fut reçu avec commisération et générosité. Saisi d'une gratitude émue, il se convertit au judaïsme et se fit circonci. Il changea son prénom en celui d'Abraham, rendant ainsi hommage au patriarche dont le tombeau est près de Hébron. Quant à son nom de famille, Dreimond (*Trois-Lunes*), il le transforma en celui de Viermond⁴ (*Quatre-Lunes*), voulant témoigner ainsi qu'il était plus éclairé que feu son père.

Fixé à Hébron, il s'y maria, se livra à l'exégèse biblique, vécut respecté. Il publia une petite brochure de vingt pages in-18° où, par une merveille de concision et de clarté, se trouve réfutée, jusqu'à l'anéantissement, toute l'œuvre polémique et littéraire de son père, sauf les dessins de *Mon vieux Paris* qui sont de Gaston Coindre.

Abraham Viermond eut un fils, Isaac Nathaniel Viermond, l'antigoyiste d'aujourd'hui, qu'il éleva dans la stricte religion juive, lui laissant toujours ignorer sa généalogie. Il l'avait appelé Isaac pour la logique de la filiation biblique et Nathaniel pour se concilier les mânes des Rothschild si longtemps houspillés par son père.

La publication de *La Judée engoyisée* avait produit une vive émotion dans Jérusalem. Les sentiments d'égalité universelle impliquant l'esprit de tolérance avaient été froissés de cette tentative exclusiviste. Comme on le comprend maintenant – ce qui serait resté obscur sans mes explications préalables –, l'élément étranger étant fort apprécié, les juifs redoutaient que la perspective de molestations futures ne les contraignît à l'exode. Car la censure n'existe en Palestine que contre la littérature obscène. Les lois sont impuissantes à atteindre les doctrines philosophiques ou historiques. Au contraire, dans l'esprit juif, l'hérésie religieuse même, est considérée comme une marque d'indépendance et de subtilité intellectuelles qui provoquent la controverse, les rappels à la vérité, les joutes littéraires et philosophiques passionnées et extravagantes – sport où le juif se complaît énormément.

Il en était résulté une polémique formant une littérature volumineuse. Mais Viermond, sophiste d'une habileté consommée, avait merveilleusement exposé une série de faits, amené des citations hétérogènes, quoique vraies, dont il masquait l'incohérence par des mots creux. Il tirait ensuite de tout cela des conclusions fausses qu'il se bornait simplement à rabâcher. Quand on le mettait au pied du mur, il parlait d'autre chose, ou bien restait muet, comme tout ce que l'on trouve au pied des murs. Il n'était pas délibérément de mauvaise foi. Mais il croyait, de bonne foi, qu'il était permis d'être de mauvaise foi pour atteindre un but noble – noblesse dont il se disait, d'ailleurs, le seul juge.

Il n'y avait plus de raison pour que cela finît. Et c'est avec soulagement que les Palestiniens constatèrent le premier délit effectif – la diffamation, dont Viermond s'était rendu coupable, escomptant du procès consécutif la fin de leur agacement.

LE PROCÈS

Dès ce matin, les rues étaient encombrées par une foule animée. Des groupes nombreux se formaient. Du quartier de la Montagne des Oliviers, où se trouvent les universités, descendent des monômes d'étudiants criant à tue-tête : *Chaketz té chakzeni Viermond!* ce qui, en hébreu, veut dire : *Conspuez Viermond*⁵!

Les bandes parcourent tout le boulevard Herzl, mais quoique coupées par la police, elles parviennent à se ressouder après maints détours et à se concentrer sur la place Nordau, où se trouve le Palais de Justice.

De forts détachements du régiment de carabiniers à répétition Bar-Kochba quittent leurs casernements sous le commandement du colonel Hananias Ben-Tarfon, vieux guerrier qui a conquis ses grades dans la pacification du Liban. C'est lui l'inventeur de la fameuse tactique juive, appelée aussi *tarfonienne*, que l'on enseigne aujourd'hui dans toutes les écoles de guerre européennes. Elle consiste, comme on sait, à faire acheter, en dessous main, par un syndicat, tous les vieux uniformes de l'ennemi, d'en affubler ses propres soldats qui se présentent alors à l'adversaire, comme alliés ou auxiliaires. De savants émissaires ont, avant l'entrée en campagne, vendu à l'ennemi des wagons de poudre sans fumée, qui l'est d'autant plus qu'elle est incombustible.

Cela fait, tous les soldats juifs parlant la langue de l'ennemi, on les prend pour des amis, ce dont ils abusent d'ailleurs pour prendre

l'adversaire entre deux feux. Vous devinez la boucherie ! Les vieux habits et vieux galons sont conservés pour les campagnes suivantes, car si le truc a vieilli, il réussit tout de même encore, les militaires étant de grands enfants.

Le colonel Hananias dispose une partie de ses troupes devant le palais de justice et place en réserve deux escadrons dans la grande cour de l'Hospice des Sourds-Muets situé rue Zadoc-Kahn. La foule houleuse est difficilement contenue. Déjà le prétoire est envahi par les plus hauts personnages de la capitale.

La Cour Sanhédrite composée de *soixante-dix* magistrats, selon l'antique tradition, est présidée par le grand président Menahem Bernard-Lazare dont le grand-père repose au Panthéon (*Caladonai* en hébreu) de Jérusalem. Le président Menahem est un célèbre juriste et un écrivain renommé autant pour son érudition que pour le charme de son style. Son commentaire sur le Code de procédure forestière est devenu classique et se lit comme un roman. D'une bonhomie qui cache un fond de justice inflexible, il s'est acquis une réputation de grande douceur. On l'appelle dans le peuple le Président Selonvous. Cela provient de sa manie de ne jamais infliger à un délinquant une peine que celui-ci n'accepterait pas. En effet, après chaque réquisitoire, l'accusé une fois convaincu de délit, il lui dit : « Selon vous, que méritez-vous ? » Le malfaiteur aussi poliment consulté, n'a jamais osé réclamer un acquittement illégitime. Le prévenu dit son chiffre sur lequel le président discute. Il est tellement persuasif qu'il lui arrive de faire accepter le maximum quand la cause le comporte.

L'AUDIENCE

Au moment où la Cour prend séance, des cris du dehors parviennent aux oreilles de l'auditoire. Le président envoie un huissier se renseigner. Celui-ci revient annoncer que le peuple est exaspéré contre Viermond, que des discussions violentes ont lieu entre les antigoyistes et leurs adversaires qui viennent de prendre le nom d'*anti-égoïstes* et que l'armée a beaucoup de peine à protéger le palais.

Le président Bernard-Lazare, à ces mots, rédige un papier qu'il soumet à ses soixante-neuf assesseurs et qu'il passe à l'huissier pour le commandant des troupes. Un grand mouvement d'angoisse saisit l'auditoire. On craint une charge contre la foule. Je sors de l'audience au moment où le colonel Ben Tarfon ordonne un roulement de *Toph* (tambour juif)

et trois *terrouahs* de *schofar* et d'*Hacocera* ou sonneries de ces clairons juifs faits avec des cornes de bélier et en métal.

Le silence s'établit, puis le colonel lit d'une voix forte :

« Au nom de la Cour Sanhédrite, esclave du Dieu-Monarque et de sa Loi, moi, Menahem Bernard-Lazare, je rappelle au peuple l'article 8 de la Déclaration des Devoirs de l'Homme ainsi conçu : *Nulle autre force que le respect du peuple ne doit protéger le juge.*

Attendu que la cour ne peut valablement juger sous la protection d'une force armée, j'invite le peuple, si selon lui j'observe la loi, à se retirer, afin que les troupes puissent en faire autant sans inconvénient. »

Un formidable cri de « Vive Menahem ! Vive Selonvous ! Vive la loi ! » retentit. Un seul cri, « Vive l'armée ! » est poussé par un individu, en un hébreu incorrect. Or, ce cri est réputé séditionnel ici, parce que l'armée, tout en renfermant des gens intelligents, n'est considérée, par rapport aux autres forces nationales, que comme l'élément brutal, matériel, tels les muscles relativement au cerveau. Et accorder la prédominance aux muscles sur l'intelligence est ce qui froisse le plus le Palestinien. Aussi, ce fut une explosion de vociférations. « À bas l'illettré ! À la frontière, le rustaud ! C'est un âne de contrebande ! » dit l'un. « Il a roulé la douane ! » dit l'autre. Mais, nul ne le frappe, car, en Palestine, le courage ne commence qu'à un contre deux et non à cinquante contre un. On l'emmène au poste. C'est un Juif français nouvellement débarqué, un descendant des Juifs antisionistes restés là-bas, et qui trahissait des traces d'ancienne assimilation française. On le relâche après avoir pris son nom, son adresse. Suivant les lois, il sera reconduit à la frontière et retenu dans une École de quarantaine où les immigrants illettrés subissent un stage de désinfection intellectuelle et d'instruction aux frais de l'État.

Dès que la foule apprend son nom, Bastien Solanée, qu'un grand éclat de rire la secoue et fait tomber sa colère. On criait : « Rendez-lui son prépuce !⁷ »

De suite, on convient de se retirer chez soi, non sans avoir nommé sept délégués chargés de se rendre au cimetière par la route de la Tolérance, pour déposer une pierre de souvenir sur la tombe d'Alfred Dreyfus. On sait que ce martyr du fanatisme chrétien quitta la France le lendemain de sa réhabilitation et, devenu un Juif sioniste fervent, vint se fixer en Palestine où il mourut très vieux. On lui doit un grand ouvrage intitulé : *Du calcul intégral chez les Babyloniens et de sa répercussion sur la cabbale médiévale judéo-arabe.*

La foule dispersée, la Cour Sanhédrite ouvre l'audience.

MŒURS JUDICIAIRES JUIVES

La chambre des assises ne se distingue en rien des autres chambres du palais, sinon qu'elle est plus grande. Il n'y a pas d'estrade. La Cour, l'avocat général, l'accusé et le défenseur sont sur le même plan. Les magistrats ne portent pas de robe, mais sont tous en habit, de même que le défenseur et l'accusé. Ainsi le veut la loi égalitaire du pays, qui n'accorde à l'accusation aucun signe extérieur de supériorité sur la défense. Il y a, au palais, un vestiaire des prévenus. Chacun, avant de comparaître, endosse un habit à sa taille, ce qui le place à l'égal des juges. En outre, l'accusé n'est pas en pleine lumière et la cour à contre-jour.

C'est le contraire qui a lieu, d'après le brocard juif : *L'ouïe prime la vue*. On juge donc l'homme d'après ce qu'il dit et non d'après son jeu de physionomie. La théorie lombrosienne n'est plus en vigueur qu'au Touat 7.

Selon le code de procédure palestinien, chacun des juges doit poser une question différente dans le cours des débats. Si la même question est posée par deux juges, il y a lieu à cassation, le second étant présumé avoir dormi. L'empilement des livres sur les tables des magistrats est interdit.

Le public est massé, non dans la salle, mais dans des tribunes, divisées comme des loges de théâtre, chacune contenant dix à douze personnes. De cette façon, le courant fluide des foules est intercepté et les manifestations sont évitées. Au surplus, le cas échéant même, le président n'a ni la peine de faire évacuer les tribunes, ni la faculté de tolérer des manifestations favorables à l'accusation. Chaque loge est munie de parois microphoniques, sensibles, reliées téléphoniquement à un local indépendant où les fils sont centralisés. Dès qu'une ou plusieurs loges manifestent par des exclamations, un tableau indicateur en donne le numéro et le préposé, sans savoir de quoi il s'agit, a pour fonction de presser un bouton correspondant. La manœuvre fait surgir de la barre d'appui de la loge séditeuse, un écran de fer qui masque d'abord la vue de la salle et insensiblement, selon l'intensité du bruit, ravit aux occupants toute communication. La loge devient alors une boîte obscure qu'ils évacuent tout seuls.

Cette simple disposition assure le calme des spectateurs qui, dans les audiences les plus passionnantes, restent muets comme des jurés français.

L'INTERROGATOIRE

Viermond, après avoir décliné son état civil, est invité à justifier son imputation calomnieuse envers le comte d'Hélieucin et l'amiral di San-Torpedo.

Sans aucun trouble, l'accusé raconte que, depuis longtemps, les deux plaignants sont en relations amicales, alors qu'un ancêtre d'Hélieucin, suivant une antique chronique du quinzième siècle, a fait brûler, en place publique de Tolède, un aïeul de San-Torpedo.

— En bon juif patriote que je suis, ajoute-t-il, j'avais le droit et la mission de rechercher les causes d'une alliance dont l'hybridité heurtait mes convictions historiques et sociologiques. Je m'abouchai donc avec un domestique de chacun des personnages qui, régulièrement, venait me renseigner sur leurs conversations. J'appris que les rapports d'affaires étaient fréquents entre ces deux messieurs, ce qui donnait lieu à des mouvements de fonds répétés, notamment des chèques remis par d'Helieucin à San-Torpedo. Lors de la mise en chantier des cuirassés tels que le *Mont Horeb*, le *Sinai*, et les croiseurs *Josué*, *Gédéon*, *Judas Macchabée*, les corvettes *Deborah*, *Judith*, *Esther*, *Hélène d'Adiabène*, ainsi que les torpilleurs de la mer Morte, *Pinhas Uhri* et les torpilleurs de haute mer *Zorobabel*, *Jonathan* et autres, ainsi que le bateau sous-marin le *Jonas*, le Comptoir des Reports et Constructions hiérosolymite augmenta son capital et les rapports entre l'amiral San-Torpedo et M. d'Hélieucin se multiplièrent. Il ne se passait pas de semaine sans que le financier n'allât rendre des visites au ministère de la marine, place des Prophètes.

Quant au ministre, il avait son couvert mis chez son camarade. Leur intimité était telle, chose horrible en Israël, qu'ils s'intéressaient tous deux à la même femme...

Le président. — Voulez-vous dire qu'ils avaient la même prostituée ? Vous savez cependant qu'il n'en existe pas dans Jérusalem, ni en province.

Viermond. — Je ne le conteste pas. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a un mois, en sortant de son bureau, le comte tapant amicalement sur l'épaule de l'amiral, lui remettait un chèque en disant :

« Hein ! Voilà qui va servir à contenter notre petite ami-e ! »

Le mot a été dit. Une autre fois, se trouvant au ministère, il lui remit encore un chèque en présence d'un officier d'ordonnance, le capitaine d'artillerie de marine Eliezer ben Gargouss (d'origine tunisienne), en lui disant à mi-voix : « Décidément, les bâtiments de l'État ne vous rapportent pas que des soucis ! » J'en appelle au témoignage de l'honorable officier.

LA DAME VOILÉE

Au demeurant, j'ai, dans le dossier que détient mon honorable défenseur, Me Lateigne (avocat chrétien), un document décisif que j'ai reçu il y a peu de jours, d'une dame voilée...

Le président. — Dame voilée... Un moment, il me semble que j'ai lu quelque part une histoire semblable. C'est ça ! Ne vous a-t-elle pas remis cela derrière les palissades du Saint Sépulcre.

Viermond. — Parfaitement !

Le président. — Alors j'y suis. C'est le jeu des oies renouvelé des Français. Continuez.

Viermond. — Or ce document que je produirai au moment voulu, prouve de la façon la plus irréfutable que M. d'Hélieucin a remis un chèque à M. di San-Torpedo. Telle est la preuve quant aux faits. Je demande simplement à ajouter un petit mot sur ma campagne antigoyiste.

Je suis juif, natif de Palestine, de père et de mère juifs. Je suis issu du plus pur sol cananéen, de cette ville de Hébron, où repose notre vénéré patriarche Abraham, surnommé l'ami de D. Je tiens donc mieux à notre terre que ces cosmopolites, brasseurs d'affaires chrétiens qui viennent corrompre nos mœurs sans partager nos enthousiasmes ni se fondre dans notre race qui leur est évidemment supérieure.

Ces gens dégagent une odeur de rats morts, de crapauds sur le gril...

Le président. — Pardon ! Avez-vous déjà reniflé des rats morts et des crapauds sur le gril ?

Viermond. — Pas moi, mais au VI^e siècle...

Le président. — Suffit ! Continuez !

Viermond. — Ils adorent un dieu en trois personnes, symbole de désordre et de tyrannie, alors que nous adorons le D. unique, source de liberté, d'harmonie. Ils boivent de l'alcool, chose inconnue en Israël, autrement qu'à dose pharmaceutique et que sur ordonnance du médecin.

Ils s'enivrent, tombent dans le délire et engendrent des épileptiques qui, par la fréquence des mariages mixtes arrivent à rabougir notre race. Ils ingèrent des mets impurs dont les toxines lèsent leurs cellules cérébrales, notamment des bécasses qu'ils ne consomment qu'à la fermentation tertiaire de putridité et qu'ils mangent sur des canapés en compagnie d'autres bécasses. Ils se livrent à la paillardise, commettent l'adultère comme chose licite, ils sont paresseux de penser et d'agir et figurent seuls dans la statistique des crimes contre les personnes. Leurs rites sont infâmes, et bien qu'ils ne les pratiquent pas en notre sainte nation,

il est patent qu'en d'autres pays, ils égorgent des petits enfants pour le soi-disant mystère de l'eucharistie qui n'en est qu'un pour qui ignore la fabrication des pains à cacheter.

INCIDENT D'AUDIENCE

Le président. — Il m'est impossible de vous laisser continuer dans cette voie-là. Vous émettez là une abominable calomnie qui, dans la bouche d'un Juif, est triplement exécration, car c'est celle qui, dans les siècles passés dont le XIX^e siècle fut le plus obscur, a coûté des torrents de sang à notre peuple. Je proclame ici, à la face de la Judée entière, qu'il est foncièrement faux que les Chrétiens immolent des enfants, quoi qu'en aient dit les auteurs latins et chinois.

M^e Lateigne. — Je dépose des conclusions tendant à établir un cas de cassation, attendu que le président n'a pas le droit d'interrompre l'accusé.

Le président. — M^e Lateigne, vous pouvez avoir raison, vos conclusions ont chance d'être accueillies selon la loi. C'est à bon escient que je m'expose à ses rigueurs, car mon interruption va me coûter personnellement, tous les frais de ce procès, ceux du pourvoi en cassation, plus une amende. Mais l'accusation du meurtre rituel est d'une horreur telle que si, chaque fois où elle est proférée, le démenti ne la suit pas, du tac au tac, il en peut résulter les plus grands désastres pour le calomniateur autant que pour sa victime. C'est là une loi historique, dont, je le répète, c'est moi seul qui paierai le tarif aujourd'hui.

M^e Lateigne. — Devant les sentiments exprimés par notre bien aimé président, je retire mes conclusions.

Viermond. — Quelles que soient les mœurs chrétiennes en Palestine, il n'en est pas moins vrai que, dans leur pays, ces étrangers se livrent à tous les vices que nous abhorrons chez nous et qu'une communion de personnes et d'idées avec eux ne peut entraîner que la décadence de notre patrie, à l'exemple de celle qui frappa maintes nations aujourd'hui disparues de la carte d'Europe.

M^e Lateigne. — Je demande l'audition de notre frère, le capitaine Eliezer Ben-Gargouss.

Le capitaine Eliezer se présente en civil.

Le président. — Quelle question ?

M^e Lateigne. — Est-il à la connaissance de notre frère que le comte d'Héliucin ait un jour, dans un des bureaux de l'état-major, remis un

chèque à l'amiral San-Torpedo, en lui disant : « Décidément, les bâtiments de l'État ne vous rapportent pas que des soucis. »

Le président. — La question sera posée.

Ben-Gargouss. — Je suis lié par le secret professionnel.

Le président. — Je ne puis admettre pareille excuse. Il n'existe pas de secret professionnel devant la justice. Il n'y a que D. qui ait des secrets professionnels, encore nous permet-Il et nous invite-t-Il lui-même à en pénétrer le plus que nous pouvons. Il n'y a pas de justice possible sans la vérité intégrale. Nous n'avons pas supprimé l'ésotérisme religieux pour y substituer l'ésotérisme naval. Donc parlez, ou la Cour rendra un arrêt de requête au Parlement, demandant votre destitution et mise en jugement pour déni de vérité.

Ben-Gargouss. — À ce compte-là, allons-y !

Je dépose que le fait est vrai.

Le président. — À la bonne heure ! C'est comme cela que j'aime les militaires.

On appelle le plaignant, Amiral di San Torpedo, qui se présente également en civil.

M^e Lateigne. — L'amiral reconnaît-il l'authenticité du chèque dont voici la photographie : c'est la pièce apportée par la femme voilée.

San Torpedo. — C'est parfaitement cela, mais où est la corruption ?

M^e Lateigne. — Nous l'établirons dans notre plaidoirie.

Le comte d'Héliucin fait une déposition analogue à celle de l'amiral.

On appelle un autre témoin de la défense.

LE MYSTÈRE ÉCLAIRCI

M. Tobie Descoqs-Sion, fondé de pouvoirs de la Banque des Reports et Constructions (un métis judéo-chrétien, comme son nom l'indique).

Le président. — Que savez-vous de cette affaire ?

Le témoin. — À peu près tout. Tout le monde a raison là-dedans, avec cette distinction que, l'inculpé est encore resté identique à lui-même dans ses procédés d'investigation. Il existe en effet des relations d'intérêt entre les deux plaignants, mais elles n'ont rien de délictueux. L'amiral est tuteur de sa nièce, arrière-petite-fille du grand encyclopédiste sioniste Nathan Birnbaum. Il m'a confié la dot de Mlle Rachel Birnbaum et je la fais fructifier dans les opérations de la Banque de Reports et constructions. C'est là la petite amie que ces messieurs entourent d'un amour tout paternel, ce

que cette demoiselle mérite par sa grâce et son intelligence et la modestie dont son aïeul nous légua l'exemple. Or nul n'ignore qu'à l'occasion de l'exposition internationale de Jérusalem pour fêter le centenaire du premier congrès de Bâle, M. d'Hélieucin fut déclaré adjudicataire des grands palais centraux du Champ du Potier⁸. Ces constructions furent d'un excellent rapport pour le Comptoir et spécialement pour Mlle Birnbaum dont j'avais placé tous les fonds dans le syndicat. En parlant donc des bâtiments de l'État, M. d'Hélieucin a fait un innocent jeu de mots que tout le monde saisit maintenant, et s'il a fait allusion aux soucis que les navires donnent à l'amiral San Torpedo, il n'a pas voulu opposer les soucis à des profits, ce qui serait une antithèse boîteuse, mais à de la joie – tout explicable chez un tuteur préoccupé des intérêts de sa pupille.

Le président à M^e Lateigne. — Selon vous, la cause est-elle entendue ?
M^e Lateigne. — Oui ! Monsieur le président.

La clôture des débats est alors prononcée après que chaque juge eut posé sa question.

RÉQUISITOIRE

La parole est à l'avocat général Gabriel Van Cressel (issu de juifs hollandais).

— Messieurs, dit ce magistrat, conformément à la loi, mon réquisitoire ne doit pas excéder cinq minutes. Il n'atteindra pas cette limite, tant l'affaire est claire. Je suis parfaitement heureux, en ce qui me concerne, que celui qui depuis des années ne vit que par l'équivoque, périsse enfin par un calembour sur la vulgaire ambiguïté du mot « bâtiment ». Dans notre pays, refuge de la science, de la logique et des raisonnements concrets et droits, on se demande comment des procédés littéraires, historiques et polémiques comme ceux de Viermond ont pu trouver une clientèle capable de nourrir fût-ce le plus frugal des écrivains. Sa vogue, toute relative, il faut l'avouer, n'est due qu'à la propension naturelle à notre peuple, de ne laisser jamais une erreur s'accréditer et de provoquer, pour un mensonge, mille réfutations. C'est cet inassouvi besoin de contrôle par le peuple lui-même qui le fait recourir aux sources. De là le succès de librairie de ces œuvres. La spéculation des faux docteurs et des sophistes est certes sans danger réel parmi une nation sceptique au point d'avoir douté de la parole de D. et des prophètes et à qui il faut, aux jours du scrutin, des urnes en cristal à travers lesquelles il veut voir le trajet parcouru par son

bulletin de vote. Mais ces historiens de fantaisie, ces sociologues d'une époque à jamais méprisée, deviennent dangereux lorsqu'ils s'attaquent à l'honneur des hommes privés et même des hommes publics...

VIF INCIDENT

Le président. — Pas d'exagération ! Les personnages publics n'ont pas plus d'honneur que les autres.

L'avocat général. — Sans doute, mais, en l'espèce, il s'agit plus que de l'honneur de l'homme, de l'honneur même de la marine...

Le président. — L'honneur de la marine ? Qu'est-ce que cette invention-là ? Je ne puis tolérer un tel jargon ici. La marine, l'armée, la magistrature n'ont pas un honneur spécial en Palestine. Elles n'y ont qu'une mission et leurs membres, des devoirs comme tout le monde. Une armée n'a d'honneur que sur une armée ennemie qu'elle a battue, et encore ne le peut-elle que par le pays et à l'aide de toutes ses forces additionnées. Sachez que l'honneur d'une collectivité n'est compréhensible qu'opposé au déshonneur d'une autre. C'est ce que les fondateurs de notre nation ont bien compris lorsqu'à celui qui proposait l'institution d'une croix d'honneur ils répondirent : oui ! À condition d'avoir une croix d'infamie ! Plaise à D. que jamais l'on ne parle chez nous d'honneur de la marine, de l'armée ou de la magistrature. C'est la meilleure garantie pour le pays d'en jouir au-dehors, car lui seul a le droit et le besoin d'en avoir un. J'ai pensé devoir insister sur ce point, toutes les occasions me paraissant bonnes pour consolider la conscience d'une nation. Mon cher avocat général, votre théorie est dangereuse.

L'avocat général. — Je ne crois pas avoir à redouter, pour notre pays, le péril d'une pareille métaphore, fût-elle aussi fautive au point de vue philosophique que le prétend notre vénéré président. Peuple imbu d'égalité sans phrases, passionné pour les sciences et l'éducation de la jeunesse, nous sommes loin d'ambitionner le sabre.

Et c'est précisément à cette honte militariste que nous mènerait l'atteinte à l'honneur des personnes, ainsi que l'ostracisme de collectivités étrangères à notre nation ou à notre religion. Ce serait un appel au droit du plus fort qui, une fois intronisé, ne distingue plus les partisans des adversaires et écrase tout. Certes, ce n'est pas de nous que l'on attendra le panégyrique des civilisations chrétiennes dont nos ancêtres eurent tant à souffrir. Mais les reproches que leur adresse Viermond sont imputables,

non pas aux chrétiens que nous hébergeons, mais aux pays lointains, et surtout aux nations aujourd'hui disparues qu'enténébraient les superstitions moyenâgeuses du XIX^e siècle. Les étrangers chrétiens de Palestine sont une des perles de la Judée. Les meilleurs citoyens du monde accourent vers nous. Ils s'assimilent à nos mœurs, leur culte se rapproche du nôtre, leurs curés sont vêtus comme nos Lévites. Ils pleurent à nos deuils et se réjouissent à nos allégresses. Ils ne partagent pas nos engouements et nos aversions irraisonnés. Tant mieux ! Cela prouve que nous sommes dans le vrai quand ils nous suivent. Il n'en reste pas moins que notre principe social est le palladium de leur idéal. Ils forment l'avant-garde de nos libertés. Tant que l'étranger sera protégé, dans un pays, l'indigène y sera sacré. Cette loi est universelle.

Notre nation reconstituée par l'excès du fanatisme d'autrui ne doit pas s'exposer, à son tour, à périr par l'intolérance.

Nous fêterons demain le centenaire du premier Congrès de Bâle. Aux mânes de nos ancêtres régénérateurs, de leur peuple, offrons l'hommage de notre enthousiasme pour la liberté et l'égalité de tous les hommes. Je sens les âmes augustes des Nordau, Herzl, Birnbaum et autres, planer sur nos débats. Et certes ce n'est qu'une marque naturelle de mon respect envers notre affectionné président, si j'ajoute à ces grands noms celui de son aïeul, dont la gloire dépasse presque celle des plus glorieux de son temps, puisqu'il transforma la fraction la plus rébarbative, la moins juive de l'univers – les juifs de France –, en fougueux et enthousiastes Sionistes.

Dans cet esprit que, j'en suis sûr, la Cour partage, étant donné que la culpabilité de Viermond est hors de conteste, je demande contre lui le maximum de la peine, soit « la rédaction de l'histoire des calomnies antisémites à travers les Siècles » et, pour ce faire, son internement dans une bibliothèque fortifiée. Et à sa sortie, dix ans de signature. (Sensation dans l'auditoire.)

PHILOSOPHIE PÉNALE JUIVE

La peine que demande l'avocat général est très sévère. On sait qu'en Palestine il n'existe pas de prisons et que tous les délits doivent être réparés, à l'état de liberté, dans une mesure fixée par la loi.

Dans l'esprit du législateur, la diffamation est imputable à l'ignorance du délinquant, dont le châtiment doit être le retour forcé à la science.

On le condamne donc à s'instruire et à créer un chef-d'œuvre dont le produit est à partager entre lui et le diffamé, pendant dix ans.

La bibliothèque forcée est en province. C'est un vaste bâtiment dans un parc immense, entouré de murs. Le régime, tout de liberté, est subordonné, quant à la nourriture et aux aises, à la qualité du travail effectué. Tous les délinquants en sortent guéris et repentis. D'anciens en sont revenus très savants. Quant à la signature, c'est une aggravation de la peine. À la sortie, le libéré ne peut plus rien publier sans ajouter à sa signature : *Diffamateur de M. Un Tel*. Cela constitue pour sa victime une réparation morale et rend suspect tout ce qu'il écrit lui-même. Il faut donc qu'il dise dix fois la vérité pour obtenir une créance. Cette longue précaution est un entraînement salutaire.

Après le réquisitoire, M^e Lateigne prend la parole. Suivant le code palestinien, nulle plaidoirie ne doit durer plus d'un quart d'heure. Avant d'être admis à plaider, les avocats subissent des épreuves terribles. On leur impose les sujets les plus vastes et les plus profonds, qu'ils doivent développer montre en main. La préparation d'un seul sujet prend quelquefois plusieurs semaines de travail. Aussi le barreau palestinien est-il celui qui emploie le moins de lieux communs.

PLAIDOIRIE

M^e Lateigne. — Messieurs, mon client s'est trompé. C'est sa méthode historique – votre plus sérieux grief – qui en est cause. Je plaide : fanatisme. Je plaide aussi : atavisme. Il ignore son origine.

S'il la connaissait comme moi, il n'eût jamais écrit. Il est petit-fils du plus grand sophiste antisémite des siècles, Édouard Dreimond. C'est le vrai portrait de son grand-père, dont la bonne foi a causé le morcellement de l'ancienne France. Ce que les étrangers chrétiens subissent de lui, ils ne le doivent, au fond, qu'à leurs ancêtres français qui auraient dû stériliser la première tentative de Dreimond. Ils lui eussent évité l'occasion d'engendrer le père de mon client. Ainsi se confirme la parole divine qui fait expier par les enfants, les crimes commis par leurs pères et restés invengés. Et c'est dans l'histoire un spectacle piquant de voir le petit-fils, ignorant son aïeul, l'imiter à rebours, le parodier, dirais-je, presque.

L'avocat général. — Une intolérance ne guérit pas de l'autre, elle l'exacerbe.

M^e Lateigne. — Aussi est-ce la tolérance pour l'intolérant que je sollicite de la Cour. En me l'accordant, on lui fera mieux sentir l'efficacité de cette vertu juive, imprescriptible depuis son éclosion sous Moïse. Je demande donc le minimum de la peine, à l'appréciation de la Cour.

Le président, s'adressant à Viermond. — Quel est l'ouvrage que vous méritez d'être condamné à faire, selon vous ?

LA PEINE

Viermond. — Monsieur le président, je trouve la réquisition de M. l'avocat-général hors de proportion avec ma faute et mes forces intellectuelles. L'histoire des calomnies antisémites à travers les âges est une œuvre de trois générations d'écrivains et encore !! Ce serait donc pire que la perpétuité, si je puis m'exprimer ainsi.

À mon sens, la nouvelle toute fraîche pour moi, que je descends d'un antisémite est le châtiment le plus cuisant qui eût pu me frapper. Je ne m'en relèverai pas. Pour le surplus, je crois que l'histoire de l'antisémitisme au Congo suisse serait une peine suffisante.

Le président. — Vous choisissez ce sujet parce que c'est le seul pays où les antisémites aient eu raison et qu'il n'y aurait plus matière à flétrissure du fanatisme, chapitre que vous voulez esquiver.

Non ! Il vous faut dix ans de villégiature pour vous refaire une mentalité. C'est oui ?

Viermond. — C'est oui !

La Cour se retire pour délibérer et revient au bout d'une heure.

L'ARRÊT

Le président (après les préambules d'usage) :

Attendu que Viermond a été convaincu de calomnie envers M. le comte d'Héliucin et l'amiral di San-Torpedo ;

Considérant que le fanatisme et l'ignorance sont, non une circonstance atténuante, mais aggravante en pareille matière,

Que la force d'un État réside en l'honneur de chacun de ses citoyens, et que la nation souffre de toute calomnie qui les atteint.

Considérant que la peine requise exigerait plus d'une vie humaine, mais estimant que Viermond doit à sa patrie un chef-d'œuvre réparateur de ses méfaits,

Condamne :

Isaac-Nathaniel Viermond à écrire, non l'histoire des calomnies antisémites des siècles, mais la biographie des calomnieurs antisémites du XIX^e siècle seulement, le travail étant évalué à dix ans de bibliothèque forcée.

Dit toutefois, que Viermond sera autorisé, pour la facilité de ses recherches bibliographiques et de sa documentation, à puiser dans ses propres archives et papiers de famille.

Le condamne en outre à cinq ans de signature.

À la lecture de cet arrêt, Viermond s'évanouit. M^e Lateigne lui fait respirer des sels et lui dit : « Courage Viermond ! Attelez-vous à l'œuvre ! Profitez-en pour vous instruire à fond et modifier votre tempérament.

Votre talent et votre énergie appliqués à la tolérance vous feront un nom, une fortune plus tard. »

L'impression dans Jérusalem

L'auditoire s'écoule au dehors. La place Nordau est calme. La nuit tombe. Grande animation sur les boulevards. On accueille l'arrêt avec une vive satisfaction. On se félicite. C'est la mort de l'antigoyisme.

Peu à peu les conversations changent de sujet. On voit les maisons s'illuminer. C'est demain la fête du centenaire du Congrès de Bâle. Il y aura une grande cavalcade où l'on figurera tous les congressistes du siècle dernier. Les descendants des Sionistes seront placés dans les tribunes magnifiquement décorées. On se promet une superbe cérémonie au Panthéon, où l'éloge bref des grands hommes sera terminé par un concert vocal et instrumental de trois mille lévites.

Dans trois jours, anniversaire de la clôture du 1^{er} Congrès, ouverture de l'Exposition internationale de Jérusalem.

Sion revoit les beaux jours bibliques.

Zabulon Ben-Bahar.

Pour copie conforme.

Jacques Bahar, son aïeul.

Le Siècle, 20-25 mars 1898

NOTES

1. Bien que l'Algérie ne renferme plus de juifs depuis un siècle, on doit se rappeler, chez vous, que *goyi* ou *goï* veut dire, en hébreu, la nation étrangère et, par extension, le non-juif. *L'antigoyisme* serait donc la contrepartie de l'ancien antisémitisme qui ensanglanta la fin du siècle dernier. (Note du correspondant.)
2. C'est la réalisation du vœu quotidien que les chrétiens expriment dans le *Pater noster*... « Que ton règne vienne ! » selon la parole de Jésus (Mathieu VI.10) : Jésus n'a voulu parler que du rétablissement de l'antique régime mosaïque politique et social (note du corresp.).
3. Nous puisons ces renseignements dans un ouvrage qui fait autorité en la matière, le *Dictionnaire abrégé des corruptions onomastiques* d'Abraham Dreufu, grand in-4, tome 49, page 987. Ce même Abraham Dreufu avait ainsi corrompu son propre nom de *Dreyfus*, pour masquer son origine juive, subterfuge fréquent parmi les juifs de l'époque, afin de se garantir contre tout massacre. Mais il ne put y échapper. Par une étourderie commune aux juifs français d'alors, il avait conservé son prénom d'Abraham, ce qui le signala aux foules et lui coûta la vie. (Voir sa préface.)
4. Prononcez Firmonde.
5. La langue palestinienne est l'hébreu, quoique chaque juif parle, au moins, six ou sept langues.
6. Ce nom si peu juif donne la mesure de l'astuce déployée par les anciens Israélites français pour travestir leurs noms. Le public a ri, parce qu'il a reconnu, de suite, un des descendants de l'illustre famille alsacienne Schlomi Grumpir. Comment Grumpir devient-il Solanée ? C'est simple. L'étymologie est *Grund-birne, poire du sol*, autrement dit *pomme de terre*, tubercule de la famille des Solanées (Linné). Schlomé c'est Salomon.
7. La Ligue contre la licence patronymique a fortement enrayé ces abus. Elle a été reconnue de salubrité publique. (Note du correspondant.)
8. C'est le Champ du potier jadis acheté, selon saint Mathieu (XXVII : 7) avec les 90 deniers de Judas, soit 87,80 francs de notre monnaie au change du jour. Sa superficie est de 80 hectares. Mais, comme on pense, le prix du mètre a augmenté depuis l'Évangile.

Une Parodie prophétique

YEHOUDA MORALY

ÉTRANGE PERSONNAGE que ce Jacques Bahar (1858-1923) dont on vient de lire ces « Mémoires du siècle prochain », texte de politique-fiction se présentant comme un reportage écrit, en 1997 – cent ans après son écriture – par son petit-fils. À partir des articles retrouvés dans deux bibliothèques, la Bibliothèque nationale et celle de l'Alliance israélite universelle, j'ai tenté de retracer les grandes lignes de ce que fut l'existence de ce polémiste juif très fécond, très doué et totalement oublié, Jacques Bahar. J'essaierai ensuite d'éclairer certains points relatifs à l'affaire Dreyfus (parodiée dans le texte) qui nous est moins familière qu'aux lecteurs français de 1898.

Dans son livre *Le lendemain d'hier* (Yad Ben Zvi, 1993), Rachel Elboïm-Dror le dit avocat mais sa véritable profession reste un mystère. À chaque période de son existence, il se targue d'une spécialité différente : philologue, chimiste, ingénieur. Il semble qu'il ait été d'abord professeur de langues car les premiers articles de sa plume, retrouvés dans *Le Matin* de 1887 sont consacrés à une réforme pédagogique de l'enseignement des langues ¹. Et dans un article de *La Grimace* de 1919, on le dit encore une fois professeur d'allemand et d'italien ². Mais un article de *La Petite Tunisie* le présente comme chimiste ³.

Fait singulier, à la fin de ce XIX^e siècle, si laïque : cet homme extrêmement cultivé est un Juif croyant, qui cite la Bible, la Michna et peut, en août 1898, écrire en hébreu un article dans *Hazvi*, où il compare l'affaire Dreyfus à l'affrontement entre Pharaon et Moïse au moment de la sortie d'Égypte ⁴. La même année, il écrit un poème en alexandrins à Mme Bernard-Lazare : *La femme juive*.

En 1897, l'affaire Dreyfus le lance (assez tard, il a 39 ans) dans l'écriture. Il rédige coup sur coup, différents opuscules destinés à prouver l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy : *Le Traître, Esterhazy contre lui-même* et *Étrennes à Dreyfus*, un dialogue entre un dreyfusard et un antidreyfusard. La même année, il publie dans *Matines* une nouvelle,

La Pelisse, qui témoigne de son grand talent d'écrivain et de sa difficile position de Juif divisé entre l'admiration pour la culture occidentale et son désir de retourner à Sion malgré son enracinement dans la culture française⁵. La même année où il prône dans *La Pelisse* le retour à Sion, il publie un texte où il défend la position inverse. C'est un livre, *Restons !*, où il répond point par point au plan d'émigration proposé par Herzl dans *L'État juif*.

Les Juifs se haïssent les uns les autres, jamais ils ne pourront habiter ensemble le même pays. D'ailleurs, ne doivent-ils pas rester en Diaspora pour la sauver ? Mais, nouveau coup de théâtre, invité par Herzl à représenter les Juifs algériens au Congrès de Bâle, il accepte. Il y traduira de l'allemand les principaux discours, ceux d'Herzl et de Nordau. Le voici revenu sioniste convaincu. C'est alors qu'il compose cet *Antigoyisme à Sion* où il mêle l'affaire Dreyfus et les espoirs réveillés par Herzl.

En 1898, il semble avoir reçu un poste au journal *Le Siècle*, devenu bastion du camp dreyfusard. Il y publie plusieurs articles et on retrouve même, dans d'autres articles non signés, son humour si particulier et ses intimes préoccupations (l'antisémitisme, l'Algérie, l'assimilation, les mariages mixtes). Surtout, la même année, il fonde un journal sioniste, *Le Flambeau*, supposé être le pendant français du journal *Die Welt*. Et, de même que c'est avec ses propres deniers que Herzl a financé *Die Welt*, Jacques Bahar finance avec des fonds personnels ce *Flambeau*, journal mensuel où il rédige sous des pseudonymes la plupart des articles⁶. Des articles passionnants, qui nous interpellent encore et qui devraient être réédités : « Qu'est-ce que l'art juif ? », « Nietzsche et les Juifs », etc.

Nouveau retournement. Bernard Lazare rompt avec Herzl après l'ouverture de la Judische Kolonial Bank, qui devait aider le mouvement sioniste à réaliser ses projets. Jacques Bahar emboîte le pas à son ami et collaborateur. Il rompt, lui aussi, avec le mouvement sioniste allemand. Le voici donc absolument seul, n'ayant contre lui que des ennemis. Les milliardaires juifs qu'il conspuet et accuse de tous les crimes. Les rabbins du judaïsme officiel dont il se moque. On se rappelle que l'hospice des Sourds et Muets, dans *L'Antigoyisme à Sion* est situé rue Zadoc Kahn, le nom du Grand Rabbin de France dont il critique ainsi le silence pendant l'affaire Dreyfus. Les non-Juifs qu'il attaque sans ménagement. Annonçant la mort de Félix Faure « la veille de Pourim » il signe « Baroukh Chepetaranou »⁷. Et maintenant les sionistes allemands pour qui il est devenu l'ennemi à abattre. Qui le lira ? On comprend que *Le Flambeau*, surtout après la maladie et la mort de Bernard Lazare,

cesse rapidement de paraître. En 1901, on retrouve Jacques Bahar en Tunisie, impliqué dans une nouvelle polémique où il se lance corps et âme. « L'affaire Didi » est une affaire d'argent mais Bahar a apparemment tenté de lui donner une dimension politique. Autour de cette « affaire Didi » subsistent à la Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle de nombreux articles de presse. Je me contenterai de reproduire une lettre qui résume clairement le cas :

Nous avons depuis quelque temps à Tunis un journaliste nommé Jacques Bahar qui se dit rédacteur au *Siècle* et que vous devez certainement connaître de nom. Il est venu à Tunis pour soutenir devant les tribunaux arabes le procès d'un israélite nommé Didi. Ce dernier réclame 3 000 francs à un arabe lequel déclare les avoir déjà payés et exhibe, pour sa justification, une quittance en règle, rédigée par un notaire arabe et portant la signature de Didi. Mais celui-ci soutient que la signature a été imitée. Le faux est d'ailleurs devenu flagrant au cours des débats puisqu'il a été prouvé et admis par le tribunal arabe l'Ouzara que la date portée sur la quittance est postérieure d'un mois à la mort du notaire qui est censé l'avoir rédigée. Seulement comme il s'est trouvé un expert en écritures (israélite) qui a déclaré que la signature était bien celle de Didi, le tribunal s'est arrêté à cette dernière considération et l'a débouté de sa demande. Sur pourvoi de Didi, l'affaire devait venir en cassation et c'est alors que M. Jacques Bahar est arrivé à Tunis pour s'occuper du procès qui semble en effet des plus intéressants ⁸.

Cette affaire banale a provoqué des torrents de passion dans la presse car on soupçonne Bahar de vouloir s'en servir pour délivrer les Juifs tunisiens de la jurisprudence arabe et de leur faire acquérir comme leurs coreligionnaires algériens, la nationalité française. Or, fait étrange, Bahar mène sa campagne dans les colonnes d'un journal antisémite tunisien, *Le Promeneur*. Le voici donc surveillé par la police, attaqué à la fois par les antisémites locaux et par les Juifs tunisiens qui se méfient du nouveau venu et craignent une naturalisation de masse. Bahar utilise les mêmes armes dont il s'était servi dans l'affaire Dreyfus : des opuscules, *Halte-là*, et un autre dont le titre nous semble bien familier mais qui a été rédigé en 1903, *La Guerre des six jours*. Il publie des articles en 1903 contre le résident général à Tunis ⁹. Il écrira sur la Tunisie un autre livre *Le Protectorat tunisien : ses fruits, sa politique* (1904). Et il met en application son soutien à ce protectorat aux immenses ressources puisqu'il sera, un temps, le promoteur d'une mine d'or découverte en Tunisie ¹⁰. Il devient « le président de la chambre syndicale de l'Invention », un président bien peu scrupuleux si l'on en croit un article incendiaire du *Matin* ¹¹.

À la fin de la guerre son nom apparaît dans la presse lié à une affaire d'espionnage. À la fin de la Première Guerre mondiale, il est accusé d'avoir envoyé à des industriels français des lettres leur demandant de se méfier des industriels américains désirant inonder le marché français :

Depuis quelque temps, les gros industriels de la métallurgie et du monde de l'automobile à Paris et en province recevaient une étrange circulaire.

L'en-tête portait ce titre ronflant :

Le Phénix,

Office central de renaissance des pays dévastés par la guerre.

Comité de direction : 15, Cité-Malesherbes, Paris.

Le factum dactylographié était divisé en deux parties. La première partie, signée G. Ioshum, directeur de « l'office central de renaissance des pays dévastés », était une sorte de lettre d'envoi pour préparer le destinataire de la circulaire à la seconde partie. M. Ioshum, en se recommandant des opinions d'un certain M. Jacques Bahar qu'il qualifiait du titre de « président de la chambre syndicale de l'invention », amorçait une véritable propagande contre la participation de nos alliés américains à la guerre mondiale et annonçait que pour combattre l'aide américaine allait se fonder un organe puissant.

La deuxième partie de la circulaire était une longue lettre de sept pages, signée de ce M. Jacques Bahar. Elle constituait le plus odieux pamphlet contre nos alliés et contre la race française.

Une enquête fut aussitôt ordonnée et confiée à la Sûreté générale et aux divers services de police ¹².

Et le journal *Le Matin* dans les jours et les mois suivants informe ses lecteurs des développements de l'affaire. Bahar est arrêté en août, longuement interrogé. Lorsqu'il est relâché, en janvier 1918, sa femme est morte : elle s'est laissée mourir de faim ¹³.

Il continue tout de même d'écrire. Ses derniers articles (dans un journal satirique, *La Grimace*) prônent un rapprochement avec l'Allemagne – contre l'Angleterre ¹⁴. Il meurt en 1923 dans des circonstances mystérieuses, selon un article d'Urbain Gohier paru dans *La Vieille France* du 17 janvier 1924 :

Les morts mystérieuses : le Juif Jacques Bahar.

À New York se prépare un grand débat sur la question juive. La *Jewish Tribune* a cité Henry Ford en justice pour le contraindre à justifier ses campagnes intermittentes contre l'usurpation hébraïque. Les patriotes américains qui voient leur métropole occupée triomphalement par 1 800 000 Hébreux et tous les organes de la vie politique ou économique tomber successivement

Une Parodie prophétique

aux mains d'Israël, veulent profiter de l'occasion pour éclairer le peuple des États-Unis.

En novembre dernier, mes amis de New York m'ont demandé de leur trouver ici un Juif qui eût assisté aux séances du premier congrès à Bâle, en 1897. C'est de là qu'est sorti tout le plan de subversion mondiale auquel nous devons la Grande Guerre et ce qui s'ensuivra. *Les Protocoles* qu'ils aient été rédigés par des chefs Juifs ou par des espions recueillant la pensée des chefs Juifs résumant l'œuvre du Congrès de Bâle. *La Vieille France* a dit le rôle de Théodore Herzl et de Max Nordau dans les événements. Lorsque je reçus la note de mes amis américains je songeai tout de suite à Jacques Bahar. C'était l'homme indiqué. Il avait suivi le Congrès de Bâle, il avait été l'ami intime de Herzl et de Nordau ; il avait été choisi par les organisations sionistes comme délégué pour l'Afrique du Nord. Orgueilleux de sa race, bouillonnant d'ardeur et d'idées, nourri de toutes les sciences, impatient de la tyrannie théocratique des consistoires, il pouvait exposer devant les magistrats, devant la presse, devant le peuple des États-Unis, la théorie et le mécanisme de ce qu'il appelait les Destinées d'Israël, de ce que nous appelons la Conspiration juive universelle.

[...] Alors je demande à Bahar de venir à mon cabinet. Je le mets au courant de l'affaire. Il accepte avec enthousiasme les propositions. Il se voit déjà, lui, « Petit Prophète » en Israël et méconnu de ses grands chefs, parlant au monde entier par la voix de la presse américaine. Il est prêt à partir sur-le-champ. [...] Je lui donne rendez-vous chez moi le lundi 31 décembre.

Et le 29 décembre, j'ai lu :

On annonce la mort de Jacques Bahar ¹⁵.

Bahar, un Juif déchiré, ami des antisémites : sa nouvelle (et je suis sûr qu'il en existe bien d'autres) *La Pelisse* montre bien les deux aspects de sa personnalité : d'un côté, le rabbin persuadé de la nocivité de l'Exil, demandant au baron de tout quitter pour sauver des Juifs en Israël. De l'autre, le baron, enraciné dans l'Exil et ne pouvant l'abandonner. Au mépris du rabbin pour le baron répond le mépris du baron pour le rabbin : les deux moitiés de Bahar se déchirent ¹⁶.

LES ALLUSIONS À L'AFFAIRE DREYFUS

Mais revenons aux années les plus créatives de Bahar, en 1898, au moment où il publie *L'Antigoyisme à Sion*, en feuilleton de quatre épisodes du 20 au 25 mars. Nous sommes au plus fort de l'affaire Dreyfus. Deux

mois auparavant, le 13 janvier 1898, Émile Zola a fait paraître dans le journal *L'Aurore* son fameux « J'accuse » dont Bernard Lazare, ami de Bahar, a fourni la matière et suggéré le retour, comme une litanie, de l'expression « J'accuse ». Du 7 au 23 février, Zola et le directeur du journal *L'Aurore* ont été jugés. Ces quinze audiences vont faire connaître les détails de l'affaire Dreyfus au grand public – ce qui était le but de Mathieu Dreyfus.

Jacques Bahar est un spécialiste de l'Affaire sur laquelle il a tant publié. Il profite de l'occasion pour ridiculiser Édouard Drumont et ses amis. *La France juive* de 1886 est devenue, dans l'utopie de Bahar, *La Judée engoyisée* où Viermond (le petit-fils juif fanatique de Drumont) accuse les chrétiens installés en Palestine de tous les méfaits inimaginables. Dans son utopie, Bahar fait mourir Drumont dans le massacre général dont ont été victimes les Juifs de France à la fin du XIX^e siècle. Drumont sera égorgé sur le socle de la maquette d'une statue élevée à la mémoire de Morès :

... apercevant la maquette en plâtre d'une statue il s'écria
Ah Morès ! C'est le châtimeut pour le retard apporté à ton apothéose !

Le Morès dont il est question est le marquis de Morès (1858-1896), un aventurier ami de Drumont qui tua en duel, en 1892, le capitaine Armand Mayer. Drumont avait sans doute lancé une souscription pour l'édification d'une statue immortalisant Morès, qui venait d'être assassiné en Tunisie, comme il lancera en août 1899 une souscription pour une statue à la mémoire du lieutenant Henry qui s'est suicidé en prison.

Quant à la « dame voilée » qu'évoque le texte, il s'agit encore d'un écho de l'affaire Dreyfus. Rappelons qu'Esterhazy, soupçonné dès 1897 d'être le véritable auteur du bordereau, déclara dans *La Libre Parole* avoir reçu des documents d'une « dame voilée » qui lui aurait donné rendez-vous près des palissades du pont Alexandre-III. Cette dame voilée inventée par Esterhazy revient parodiquement dans le texte de Bahar.

Au demeurant j'ai dans le dossier que détient mon honorable défenseur Maître Lateigne (avocat chrétien) un document décisif que j'ai reçu il y a peu de jours d'une dame voilée.

Cette parodie de l'affaire Dreyfus est écrite lorsque Dreyfus est encore à l'île du Diable. Bahar l'imagine déjà libéré, réhabilité, sioniste, ayant émigré en Palestine, auteur d'un ouvrage sur « l'influence du calcul intégral sur la cabale judéo-arabe » et mort. Après sa mort, sa tombe en Palestine est l'objet de fervents pèlerinages. L'adresse de l'Hospice des



Sourds et Muets (« rue Zadoc-Kahn ») est, on l'a dit, une critique à l'égard du silence observé par le Grand Rabbin de France, Zadoc Kahn, pendant l'affaire Dreyfus. Le nom du président du tribunal, Menahem Lazare est une référence à l'ami de Jacques Bahar, Bernard Lazare qui le premier a pris parti pour Dreyfus.

UN TEXTE PROPHÉTIQUE

J'ai découvert le texte de Bahar traduit en hébreu dans le beau livre de Rachel Elboïm-Dror, *Amahar chel Etmol* (le lendemain d'hier). Le texte appartient en effet au genre de l'utopie sioniste. Dès la fin du XIX^e siècle – et bien avant Herzl et son *État juif* – des rêveurs se mettent à mettre sur papier des retours à Sion. En 1882, Menahem Eisler écrit une *Prévision de l'avenir* où il envisage déjà la chute de l'Europe après le départ des Juifs. En 1893, Max Otterberg écrit *L'État juif en l'an 6000*, etc.

Au genre de l'utopie appartiennent les institutions loufoques décrites par Bahar dans la Palestine de 1997. La douane intellectuelle n'admet en Palestine que les personnes douées d'un quotient intellectuel élevé. Dans l'école de quarantaine les immigrants illettrés subissent un stage de désinfection intellectuelle aux frais de l'État. La Bibliothèque forcée remplace la prison. Le condamné doit écrire un ouvrage dont le sujet est une réparation de la faute qu'il a commise. Au-delà de ces suggestions, de nombreux éléments nous interpellent – parce qu'ils sont vraiment prophétiques. D'abord, la haine de soi qu'éprouvent les Juifs. Bahar montre « 79 000 Juifs antisémites » suppliant les antisémites de les épargner et de massacrer leurs compatriotes. Cette haine de soi – et de l'autre Juif – caractérisera au moins sa propre vie, puisqu'on le verra d'abord antisioniste devenir peu à peu un Juif hostile à tous les autres Juifs – un Juif beaucoup plus proche des antisémites que de ses compatriotes. Le massacre général des Juifs d'Europe que Bahar prévoit – et qui doit précéder le retour à Sion ne s'est que trop effectué. Mais quand il évoque l'immortalisation de ses compagnons du Congrès de Bâle, les avenues Herzl, les rues Nordau, je suppose qu'il plaisante mais, comme les rues existent aujourd'hui vraiment, le texte humoristique prend une dimension nouvelle. Enfin, et surtout, la vision d'Israël en tant que pays moral, ouvert aux étrangers me semble assez proche de la réalité. Elle a surtout servi à Herzl pour la rédaction de sa propre utopie *Altneuland*. Herzl a connu l'utopie de Bahar. Il l'a peut-être lui-même traduite en français, en



allemand et l'a publiée aussitôt dans *Die Welt* ¹⁷. Dans l'utopie de Herzl, Viermond, le Juif fanatique devient Geyer – et on lui fait un procès où est révélé un passé honteux – cette fois-ci, d'antisioniste.



Souhaitons qu'un éditeur audacieux puisse un jour regrouper tous les nombreux opuscules de Jacques Bahar, les articles qu'il a publiés dans *Le Siècle*, ceux du *Flambeau*, les nouvelles de *Mâtines* ou les textes de *La Grimace*. On pourrait alors mieux apprécier l'originalité de cet écrivain à l'humour si particulier, à l'imagination débordante. Et déplorer encore plus amèrement le gâchis de tous ces talents – qui ont aigri dans la France du début du xx^e siècle. Au lieu de se transformer en Juif déchiré et dévoré par la haine de soi, que serait devenu Jacques Bahar si, fidèle à son enthousiasme de 1897, il avait suivi ses propres conseils et s'était lancé jusqu'au bout dans l'aventure sioniste ? C'est à ce Bahar-là, émigré non en Tunisie mais en Israël que je préfère rêver¹⁸.

NOTES

1. Jacques Ben Bahar. « Surmenage intellectuel », *Le Matin*, 22 mai 1887. Voici la manière dont la rédaction présente l'article : « Nous recevons de M. Jacques Ben Bahar, professeur de langues vivantes la communication suivante ». Lorsqu'en 1918 il sera arrêté pour espionnage, c'est également ce nom de « Ben Bahar » qu'on retrouvera dans certains articles.
2. « Notre confrère Jacques Bahar, officier interprète d'état-major et professeur d'italien et d'allemand dans nos cercles militaires n'est autre que le distingué philologue qui établit le premier dans *Le Siècle* en 1898 que le bordereau du traître d'état-major Esterhazy avait originellement été écrit en allemand », *La Grimace*, 10 novembre 1919.
3. *La Petite Tunisie* du 20 août 1931, « Jacques Bahar, un chimiste de premier ordre ».
4. « Rien de nouveau sous le soleil », *Hazvi*, 26 août 1898. L'hébreu est celui d'un débutant – mais Jacques Bahar ne perd pas, dans l'article, ses qualités d'humour et d'imagination.
5. Un des valets de la marquise de Goirante reçoit une grosse somme pour humilier publiquement un financier juif, le baron Sosthène de Gaunerhoff. Au moment de lui rendre son manteau, il hurle : « Passez la pelisse du sale Juif ! » Dans son bureau, le soir même, le baron juif outragé lit une lettre prophétique qu'il vient de recevoir d'un Juif pieux : « ... ils te feront outrager même par leurs valets ». La scène principale de la nouvelle est donc celle de l'affrontement entre le banquier juif et le rabbin, convoqué sur-le-champ. Et voici ce que le rabbin dit au banquier :
– Tu seras maître [de l'avenir] en devenant esclave du Passé. Sors de cette Égypte funeste, ta captivité fait celle de tout Israël ; sors de cette cité de goyim où tes palais altiers ne seront jamais pour eux, quoi que tu en aies, que d'éblouissants ghettos.

Une Parodie prophétique

Mais le baron, resté seul, ne suit pas les conseils du rabbin prophète et préfère la solution facile : se venger sur le marquis qui l'avait reçu et qui n'est absolument pour rien dans la terrible humiliation infligée.

6. Sur la question du financement du *Flambeau*, on citera sa réponse à l'*Écho sioniste* du 24 janvier 1913, un texte que Bahar rédige, avec un humour un peu méprisant, avec un accent allemand : « Chamais ché n'ai réci un sou té gui gongue bour fonter lé Flambeau gui fit grée et alimendé té mon sel et brodere argent chisqu'au dernier sou. » Parler d'argent semble sordide au très aristocrate Jacques Bahar qui, en 1913, semble déjà bien avancé dans son chemin de Juif haineux.
7. Félix Faure, le président antidreyfusard est mort, de manière subite, le 16 février 1899, à 6 heures du soir, le 7 Adar de notre calendrier. « Baroukh Chepetaranou » signifie : « Béni celui qui nous a délivrés ».
8. Lettre du directeur de l'Alliance israélite universelle de Tunis au président du Comité central de Paris. Archives de l'Alliance israélite universelle, Paris.
9. *Le Matin*, 5 octobre 1918.
10. « Y a-t-il de l'or en Tunisie? », *La petite Tunisie*, 20-25 août 1931. L'article évoque des événements datant d'avant la première guerre, l'emprisonnement de Bahar, attribué à Clemenceau, la mort tragique de la femme de Bahar.
11. « Jacques Bahar et son complice avouent », *Le Matin*, 20 août 1918.
12. « Une grave affaire : Propagande défaitiste », *Le Matin*, 19 août 1918. Le même jour, *The New York Times* publie également un article consacré à Bahar : « New defeatist plot revealed in Paris », 19 août 1918.
13. *La Petite Tunisie* du 25 août 1931.
14. Dans « Le dilemme » (*La Grimace*, 31 octobre 1921), Jacques Bahar se montre violemment anti-anglais et pro-allemand. Dans les colonnes du même journal, il défend Joseph Caillaux, le ministre emprisonné par Clemenceau pour collaboration avec l'Allemagne. Et on peut supposer que son arrestation, en 1918, est liée à celle de Caillaux en faveur duquel il a témoigné.
15. Urbain Gohier, *La Vieille France*, n° 351 du 11 au 17 janvier 1924 reproduite dans *Les Documents politiques et financiers*, avril 1926, p. 172-173. Urbain Gohier est un journaliste à l'antisémitisme féroce. Il voit dans la mort de Bahar un assassinat.
16. Bahar est un Juif fasciné par l'aristocratie. Or les valeurs juives sont l'exact contraire des valeurs de l'aristocratie. L'aristocratie méprise la matière. Le Judaïsme voit dans la matière la porte du spirituel.
17. J'ai évoqué ailleurs les nombreux points communs existant entre *Altneuland* (1902) et *Antigoyisme à Sion*. Voir : « Deux utopies où nous vivons » dans le recueil dirigé par Ilana Zinguer et Ruth Amar, *Utopies, mémoire et imaginaire*, Verlag Die Blaue Eule, Essen, 2008 et « Rêves viennois : antisémitisme et anticipation », *Perspectives*, 18, 2011.
18. Je serais ravi de recevoir des informations supplémentaires sur le personnage et l'œuvre. Vue sa prolixité, je suis certain qu'il existe d'autres textes de lui, publiés ou non. Les informations peuvent m'être envoyées à mon adresse mail : < Yehuda.moraly@mail.huji.ac.il >.

